



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 245-19 À 248-19

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 juin 2019, a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;**
- **Règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-17;**
- **Règlement numéro 247-19 amendant le règlement de construction numéro 71-07;**
- **Règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

La MRC des Appalaches a délivré, en date du 12 juin 2019, les certificats de conformité desdits règlements. Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 20 juin 2019.

La directrice générale,

(signée)

Julie Lemelin